

Zeitschrift:	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Herausgeber:	Fédération des architectes suisses
Band:	2 (1913)
Heft:	8
Artikel:	La maison communale de Hausen (Canton de Zurich)
Autor:	Baur, Emile
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889831

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARCHITECTURE SVISSE

ORGANE OFFICIEL □
DE LA FÉDÉRATION DES
ARCHITECTES SVISSES

REVUE BI-MENSUELLE D'ARCHITECTURE, D'ART, D'ART APPLIQUÉ ET DE CONSTRUCTION

Parait tous les quinze jours. ☐ ☐ ☐ Prix de l'abonnement 15 fr. par an. Etranger 20 fr. ☐

RÉDACTION: D^r PHIL. CAMILLE MARTIN, architecte (B.S.A.) à Genève, Cour Saint Pierre 3. Administration: :: L'Architecture Suisse. Rue de Bourg 8. Lausanne ::

Prix des annonces: 30 cts. la ligne d'une colonne. Les grandes annonces suivant tarif spécial. ☐



Les articles et les planches ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de l'éditeur.

La maison communale de Hausen (Canton de Zurich).

Le petit bourg de Hausen, situé à l'angle sud-est du canton de Zurich, au pied des derniers contreforts de l'Albis, compte 1400 habitants. On dit que c'est la commune la plus riche du canton. A cette qualité qui n'est point à dédaigner, Hausen joint le privilège d'être administré par des hommes qui ne sont point hostiles aux idées modernes, mais qui s'efforcent au contraire de les mettre en pratique. On doit louer sans réserve le conseil communal et la commission spéciale qui ont préparé et surveillé la construction du nouveau bâtiment que nous reproduisons ici. Soutenu par la collaboration intelligente des autorités, l'architecte Frisch à Zurich a pu édifier une maison communale modèle; il a su remplir un programme très complexe en groupant tous les services dans un bâtiment qui forme une belle masse, remarquable par son unité.

Le terrain choisi s'étend entre la rue principale et une petite rue postérieure. L'architecte a tiré un excellent parti des différences de niveau. Du côté sud s'étend la place du hangar des pompes, séparée de la rue principale par un petit mur, limitée du côté de la ruelle par un mur de soutènement. Trois portes donnent accès de plein pied dans le local où sont remisées les pompes à incendie. La tour qui renferme les tuyaux, à l'angle sud-ouest, est surmontée d'un simple coupole qui se détache au-dessus du toit. Le sous-sol comprend en outre un local pour la voiture des malades, une chambre de chauffe, une chambre à lessive, les caves annexées aux logements et deux cellules.

La place communale se trouve au nord-est; elle forme terrasse au-dessus de la voie publique.

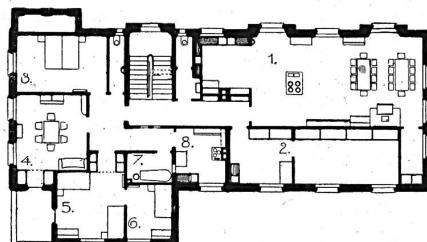
Lorsque les arbres auront cru suffisamment, elle sera mieux séparée de la rue. L'escalier qui donne accès à la terrasse se trouve au sud; il est flanqué d'une petite fontaine. La silhouette extérieure du bâtiment exprime bien les dispositions essentielles de l'intérieur: dans l'aile nord au rez-de-chaussée, la salle communale, du côté sud sur la salle des séances et le bureau du secrétaire.

Du porche l'on pénètre dans un vestibule voûté, accompagné d'un vestiaire. Avec ses planelles rouges, ses portes en bois teinté et ses motifs sculptés, ce local a fort bon air. La porte de gauche donne accès aux guichets de la chancellerie et à la salle des mariages. Cette salle pleine de charme est lambrisée jusqu'à la naissance de la voûte en berceau. Le ton du bois de cerisier s'accorde très bien avec celui du linoléum où le brun-rouge alterne avec le noir; quelques sujets peints en couleurs vives par H. Vollenweider de Zurich apportent une note gaie dans l'ensemble. A l'ouest de la chancellerie se trouve la salle des séances, également lambrisée jusqu'à la corniche. L'aspect en est sévère; le mobilier est traité dans le même esprit; la table est recouverte de drap gris-bleu. Le ton du pavement rouge, divisé en compartiments carrés, se retrouve dans le lustre en cerisier, exécuté d'après les dessins de l'architecte par la maison Baumann, Kölliker & Cie. à Zurich. Des rideaux en satin jaune atténuent l'éclat de la lumière.

A droite du vestibule, la porte s'ouvre dans la salle communale, dont les parois sont entièrement ajourées, à l'imitation des anciennes salles de conseil ou de corporation de la Suisse orientale. Aux piliers qui séparent les baies sont adossées des colonnes engagées d'un quart. Le plafond cintré est en sapin teinté, de même que les boiseries et le mobilier. Le plancher et les rideaux sont sem-

Légende
Rez-de-chaussée :

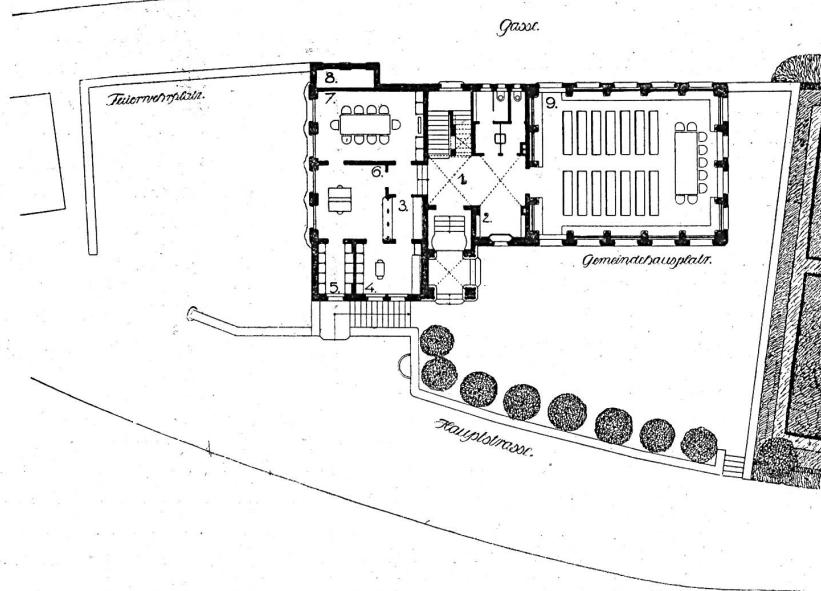
1. Vestibule
2. Vestiaire
3. Guichets
4. Salle de mariages
5. Archives
6. Chancellerie
7. Salle de séances
8. Tour des tuyaux
9. Salle communale



Etage

Légende
Etage :

1. Ecole de cuisine
2. Ustensiles pour malades
3. Chambre à coucher
4. Salle commune
5. et 6. Chambres à coucher
7. Bain
8. Cuisine de l'appartement du secrétaire



Rez-de-chaussée
Echelle 1:400

:: Maison communale ::
Hausen (Canton de Zurich)

F. B. Frisch, architecte
:: :: Zurich I :: ::

blables à ceux de la salle des séances. Le plafond est égayé par des lustres et par des peintures rustiques sur fond bleu ou vert, exécutées par H. Schneider et H. Vollenweider de Zurich. Les parties sculptées sont l'œuvre de Schwerzmann

à Zurich. L'ensemble est très réussi, tant par ses proportions que par ses couleurs.

Le premier étage renferme au sud le logement du secrétaire communal, puis une école de cuisine où sont donnés des cours pour tout l'arrondisse-

ment. Au-dessus de la salle communale, du côté est, se trouvent les locaux utilisés par la commission d'hygiène.

A l'extérieur, l'architecte a obtenu de bons effets à l'aide de moyens très simples. Sur le crépi-blanc se détache le socle jaune de l'aile nord, ainsi que les bois du toit, de même couleur. — Les contrevents sont verts et les fers blancs sont passés au rouge. — Les motifs d'architecture et de sculpture sont en pierre artificielle; le toit couvert de tuiles vieillies ne rompt pas l'harmonie du village.

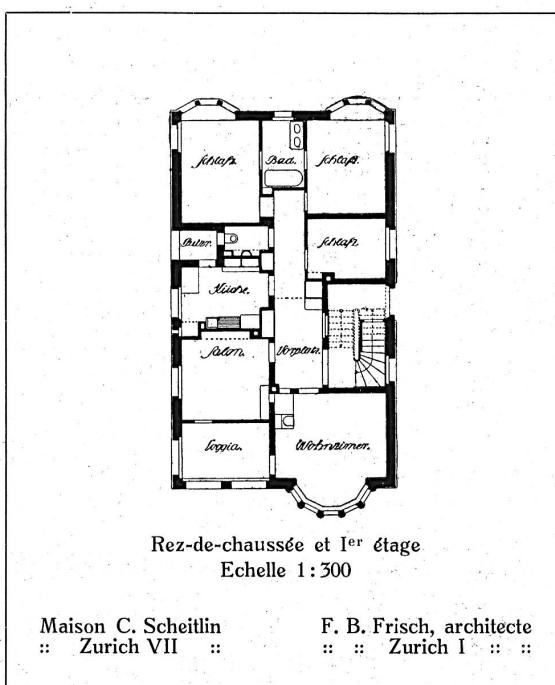
Le même architecte est en train de construire une école à Rifferswil (canton de Zurich). Nous reproduisons ci-contre un croquis de la face ouest de ce bâtiment. De même qu'à Hausen, les locaux pour matériel d'incendie sont annexés à l'école. L'architecte a résolu ce problème avec habileté et a su donner à l'édifice une silhouette compacte et

intéressante. Le rez-de-chaussée renferme trois salles d'école et les locaux pour matériel d'incendie. L'étage supérieur est occupé par le logement du régent.

La maison Scheitlin à Zurich VII est également une œuvre de l'architecte Frisch. Le plan est particulièrement intéressant, parce que le terrain a une forme allongée et que le petit côté du rectangle se trouve du côté de la rue. Le bâtiment étant flanqué à droite et à gauche d'édifices assez rapprochés, l'architecte a placé les meilleures pièces aux extrémités du plan réservant le centre pour l'escalier, la cuisine et les pièces secondaires. Les deux étages présentent la même disposition de plan. L'extérieur a un caractère

à la fois urbain et campagnard, ce qui s'explique fort bien pour un bâtiment situé dans un quartier où les maisons sont rangées en ordre dispersé.

Emile Baur.



Art français et art allemand. (Fin.)

Nombreux sont ceux qui, avec Eugène Carrière, se plaignent de la faiblesse des œuvres architecturales créées au cours de ces dernières années, qui se lamentent de la banalité des monuments publics. En plusieurs occasions, on a pu comparer l'art décoratif français aux productions de l'école de Vienne, à celles des ateliers munichois. Ce fut le cas à Bruxelles, et surtout à Paris, à l'exposition du salon d'automne de 1909. Les impressions ressenties par les visiteurs ont été très diverses. Elles allaient du mépris jusqu'à l'admiration la plus franche. En 1908, le congrès des artistes décorateurs français eut lieu à Munich. La presse parisienne enregistra les opinions très flatteuses des participants sur ce qu'ils avaient vu en Allemagne. De même, lorsque les Munichois furent invités à exposer à Paris une série d'intérieurs complets, de nombreuses voix se firent entendre pour faire ressortir la supériorité de l'art

décoratif allemand. Des opinions identiques furent exprimées dans d'autres congrès français et ce sujet donna lieu aux discussions et aux propositions les plus variées. Mais jusqu'à présent en France, et à Paris en particulier, les discours ont été plus nombreux que les actes. Au dernier salon d'automne, on pouvait voir au rez-de-chaussée du grand palais quelques intérieurs, quelques travaux décoratifs. La seule œuvre vraiment remarquable, un intérieur de l'architecte R. Mallet-Stevens, attestait indubitablement l'influence de l'école de Vienne. Pour bien connaître l'état de la question en France, il suffit de suivre les discussions entamées au sujet de l'organisation d'une exposition internationale d'art décoratif à Paris en 1915. Sur un point très important, il s'agit aujourd'hui de prendre une décision: L'exposition sera-t-elle réservée aux intérieurs et aux objets modernes, ou bien recevra-t-elle aussi des meubles de style? Le président de l'Union des arts décoratifs, François Carnot, veut bannir toutes les imitations, tan-